

PRINX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 25 NOVEMBRE 1845.

M. de Lamartine, disions-nous dans notre dernier numéro, reprendre la politique et les principes du général Lafayette; ne caresse-t-il pas un chimère? Au moment où nous émettions cette opinion, le journal *L'Epoque* disait ce qui suit : « *Republicaniser moralement la monarchie*, voilà le programme de M. de Lamartine. La monarchie, quand elle sera républicanisée moralement, ne courra-t-elle pas grand danger d'être républicanisée matériellement? C'est ce qui est probable. L'Evangile dit que le vin nouveau fait éclater les vieilles outres, et celui-là serait bien adroit qui verserait l'esprit républicain dans la monarchie sans casser le vase. M. de Lamartine aura donc été logique, mais il n'aura pas été prudent. »

L'*Epoque* exprime ainsi la profonde répulsion des conservateurs pour les institutions démocratiques. Pour eux, toute concession faite à l'esprit républicain est un danger et une faute.

Ce n'est pas le parti républicain qui le premier a déclaré qu'il n'y avait pas possibilité de faire vivre d'accord la royauté de 1830 et la démocratie; ce n'est pas le parti républicain qui a commencé le divorce entre l'élément populaire et l'élément gouvernemental. Nous qui avons suivi avec soin les phases diverses de cette séparation, nous pouvons affirmer que, dès les premiers jours qui ont suivi la révolution, il y avait, de la part des conservateurs, parti pris d'arrêter son essor et de réagir contre ses tendances. Un fait décisif le prouve. Il s'agissait de distribuer des drapeaux aux gardes nationales de France. Pour l'inscription le général Lafayette avait proposé ces mots : *Liberté, égalité, ordre public*. Au Palais-Royal on demanda la suppression du mot *égalité*. Cela se faisait sous le coup des événements, à huit jours de distance des journées de juillet, quand on entendait partout retentir l'air révolutionnaire et patriotique de la *Marseillaise*.

Que voulait dire cette radiation du mot *égalité*? Evidemment qu'on ne voulait ni moralement ni matériellement démocratiser la nation. Cela fut bien compris ainsi et dans le parti conservateur et dans le parti démocratique. Dans l'intérêt de la paix et de l'ordre public, le général Lafayette céda sur ce mot *égalité*; plus tard, on lui fit voir comment on comprenait la meilleure des républiques.

Partons donc de ce point : qu'au temps où l'on était faible on n'a pas voulu transiger avec le parti républicain. Aujourd'hui quelle chance peut avoir M. de Lamartine d'entourer le trône d'institutions républicaines, de l'y amener pacifiquement? Cela nous paraît bien difficile, et à chaque tentative de ce genre, on lui dira, comme l'*Epoque*, que le vin nouveau fait éclater les vieilles outres.

Reste donc à M. de Lamartine à démontrer aux conservateurs que souvent le vin nouveau, mêlé au vin vieux, le rajeunit et lui donne une nouvelle force. Non seulement il est urgent qu'il fasse cette preuve en vue des conservateurs, mais même en vue de la gauche dynastique. Ne croyez pas qu'elle soit sans quelque sympathie pour les institutions démocratiques; le programme de l'Hôtel-de-Ville lui est encore cher, les doctrines du *compte-rendu* sont toujours les siennes; mais elle sait combien elles sont honnies en haut lieu, elle sait qu'on les regarde comme entachées de républicanisme, et elle tient à ne pas être considérée comme factieuse. Oh! oui, elle voudrait bien avoir une constitution calquée sur celle de 1791; oui, elle voudrait bien voir les conseils municipaux plus solidement constitués, les gardes nationales mieux organisées, le corps électoral plus nombreux; mais elle n'ose pas le dire tout haut, parce qu'elle craint de réveiller des passions assoupies et qu'elle veut éviter toute grande émotion politique. Nous l'a-

vons dit à M. de Lamartine et nous le lui répétons encore, l'opposition recherche avant tout le repos; sur ce point, elle est assez d'accord avec une notable partie des conservateurs.

C'est de la couardise, s'écriera M. de Lamartine, et ce n'est pas là le rôle d'un parti qui a quelque dévouement pour la cause publique. Nous en convenons. Enfin, c'est le rôle qu'elle a pris, et qu'elle ne changera pas pour un autre sans de graves motifs. L'opposition, voyez-vous, attend, pour se réveiller, les événements; mais elle ne veut pas les prévoir. Ne lui parlez pas des éventualités qu'elle peut rencontrer; elle se bouche aussitôt les oreilles et semble vous dire qu'elle ne sait pas prévoir les malheurs de si loin. Voici, d'ailleurs, ce dont l'opposition est parfaitement convaincue : c'est que, pour faire réussir ses opinions personnelles, il ne faudrait pas moins qu'une révolution. M. Barrot, dans certaine circonstance, ne s'en est pas caché; sa conviction sur ce point est formelle. Nous engageons M. de Lamartine à s'efforcer de la modifier.

Quant à nous, nous nous étonnons peu de l'attitude de l'opposition, et voici pourquoi : nous croyons qu'il ne peut exister en réalité que les trois grands partis décrits si artistement par M. de Lamartine; qu'on ne peut pas à côté d'eux créer d'autres partis sérieux, parce que ces trois grands partis absorbent en eux les principes fondamentaux de toute organisation politique. Vous pouvez bien combiner quelques uns des éléments qui leur appartiennent, faire des fusions accidentelles, créer des situations transitoires; ces situations ne sont pas destinées à devenir fixes et permanentes.

Nous dirons même mieux : c'est qu'il n'y a en France, à proprement parler, que deux grands partis en présence : l'un qui fonde le droit de souveraineté sur la volonté nationale, l'autre qui le fonde sur le droit divin et le droit héréditaire. L'institution de juillet est une émanation incomplète du principe de souveraineté nationale; aussi, l'antagonisme entre le parti légitimiste et le parti national est-il bien plus sérieux que celui qui existe entre les radicaux et les conservateurs.

D'ailleurs, que se sont proposés les conservateurs en 1830? Ce que M. de Lamartine se propose en 1845, c'est-à-dire la conciliation du principe d'autorité avec le principe démocratique. Pour y parvenir, on a tendu la main à droite et à gauche, on a fusionné autant qu'on a pu, et on a espéré arriver ainsi à dompter et les légitimistes et les radicaux. D'où vient donc qu'on n'y est pas parvenu, qu'on est toujours dans les mêmes inquiétudes de l'avenir? N'est-ce pas parce qu'on s'est trompé, et qu'on n'a pas compris les véritables tendances du pays? Elles sont démocratiques, et l'on n'a songé qu'à faire de la monarchie; on a pensé qu'en faisant de la démocratie, on ne pourrait pas se maintenir, et on a agi en conséquence. Mais on n'a pas déplacé la question posée avant la révolution de 1830, et l'antagonisme existe toujours entre le principe d'hérédité et le principe de souveraineté nationale, et sachons bien ceci : c'est que le parti légitimiste est loin d'avoir perdu ses espérances; c'est qu'il a profité de toutes les fautes qu'on a accumulées depuis 1830; c'est qu'il est plus disposé que jamais à rentrer dans les affaires.

L'opposition, avons-nous dit, est persuadée que réclamer des institutions démocratiques, ce serait courir les chances d'une nouvelle révolution. Quant au parti conservateur, il est convaincu, lui, que l'exécution franche et loyale de la charte nous amènerait une guerre générale avec l'étranger, et c'est pour cela qu'il se montre si docile à toutes les injonctions ministérielles. Nous ne sommes pas surpris qu'il ait cette crainte. Expliquons-nous. Le gouvernement de Louis-Philippe a évité la guerre en s'associant autant qu'il l'a pu aux vues politiques des puissances étrangères; il a accordé tout ce qu'on lui a demandé. Pour céder ainsi aux prétentions de l'Europe, il lui

fallait un parlement complaisant, auquel il pût faire voter toutes les mesures qu'il pourrait désirer; on n'aurait pu avoir ce parlement avec une presse libre, avec le droit d'association et avec un jury national. Dans le but de conserver la paix et de vivre en bonne harmonie au dehors, on a comprimé le dedans et entouré Lyon et Paris de forts détachés.

Voilà le mobile de la politique conservatrice; voilà l'obstacle que de son côté on rencontre quand il s'agit de rentrer dans la légalité. S'effraie-t-elle à tort? Nous le pensons. Toutefois, il faudrait lui prouver que la paix n'est pas le résultat de la politique qu'elle a soutenue avec tant de persévérance depuis près de quinze ans, et que la direction qu'on lui a donnée est compromettante pour ses intérêts. Nous croyons cette preuve difficile à faire; car nous sommes aussi de ceux qui croient que l'étranger ne veut pas que la France ait un gouvernement libre.

Voici, d'après le *Moniteur Industriel*, le spectacle offert à la Bourse par l'agiotage dans le cours de cette semaine :

« A la Bourse, ces jours-ci, c'était à qui se sauverait, laissant à son papier et emportant quelques écus; aussi les variations ont été nombreuses, considérables, énormes. On ne sait même pas où la baisse se serait arrêtée, si les gros détenteurs, qui ont encore tant à vendre, n'étaient pas venus au secours des fuyards. Mais il a suffi de quelques millions pour faire croire que le temps de la débâcle n'était pas encore arrivé. Cependant, plusieurs imprudents, qui avaient cru que quelques réclames dans les journaux officiels des gros tripoteurs suffiraient pour maintenir la hausse et même pour la pousser encore plus loin, ont chancelé, sont tombés. Aussitôt la bande est accourue et leur a passé sans pitié sur le corps. C'étaient des regards sataniques, une joie convulsive, des ricanements affreux. Quel spectacle ! Il en est qui regardent la Bourse comme une place de commerce honnête. S'ils veulent se détromper, qu'ils y aillent les jours d'exécution, et ils verront que la spéculation de ce lieu parvient quelquefois à faire de l'homme un animal hideux, féroce, à inspirer la peur. »

« Nous ne reproduisons pas tous les bruits qui ont couru. Un agent de change a pris la fuite; trois autres sont prêts à succomber; quelques courtiers ont disparu; vingt gros joueurs ont perdu chacun un million; mille petits rentiers, qui voulaient doubler leur capital, n'ont plus que la moitié ou le quart de leur mise. En un mot, la passion du jeu a pénétré partout, et partout elle a fait des victimes. »

C'est mardi que doivent avoir lieu les adjudications des chemins de fer de Paris à Strasbourg et de Tours à Nantes.

Le *Journal des Débats* nous fait connaître aujourd'hui le résultat des délibérations de la commission chargée d'examiner les listes des compagnies concurrentes. Le voici :

« La compagnie Mackenzie et la compagnie des maîtres de poste ont été admises pour le chemin de fer de Tours à Nantes. »

« La compagnie représentée par MM. le duc de Galliera, le général Cubières, Blacque-Belair et H. Pellapra a été seule admise pour le chemin de fer de Paris à Strasbourg. »

« La compagnie d'Anthouard, appelée deux fois devant la commission pour y fournir des éclaircissements sur la liste qu'elle avait déposée, a informé le ministre des travaux publics que, en présence des circonstances actuelles, elle suspendait toutes ses démarches, et ne s'est pas présentée. »

Ainsi, pour le chemin de Strasbourg comme pour le chemin du Nord, il n'y aura pas de concurrence. La compagnie fusionnaire triomphe et obtiendra l'adjudication. Ce nouveau scandale n'aura pas moins de retentissement que le scandale de l'adjudication du chemin de fer du Nord, et M. Dumon aura à rendre compte à la chambre du rôle qu'il aura joué dans ces tripotages.

Si l'on consulte les nominations nouvelles pour les conseils généraux, on se convainc que le ministère n'a pas lieu de se targuer de quelques élections, dont pourtant il triomphe immodestement.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 26 NOVEMBRE.

LE MAIRE DE DRAGUIGNAN,

OU LES SABREURS ET LES CANIVETS.

Episode de l'Histoire de Provence.

I. L'ÉTUDE D'UN PROCUREUR.

Sous le règne de Louis XIV, les procureurs n'occupaient pas dans la hiérarchie du barreau le rang conquis depuis par les empiétements de nos élégants avoués, leurs successeurs; un procureur se traînait alors péniblement dans la boue de la chicane et jouissait rarement d'une grande considération. Cependant les lousp-cerviers de la justice arrivaient quelquefois à une brillante position sociale par leur habileté, ou plutôt par leur adresse à dépouiller leurs clients. Dans nos petites villes de province, on citait un ou deux procureurs dont les richesses excitaient souvent la jalousie des gentilshommes qui leur empruntaient de l'argent à gros intérêt. Boileau songeait sans doute à quelque procureur lorsqu'il écrivait :

Cent francs au denier cinq, combien font-ils? Vingt livres.

Pendant les guerres de la Fronde, la ville de Draguignan vit tout-à-coup monter sur la scène politique un homme dont personne ne croyait devoir redouter l'importance. Cet homme était un vieux procureur, et on l'appelait maître Dossier. Il avait pour clerc un jeune homme nommé Larapine, digne satellite de son maître, et adroit fripon comme lui. Maître Dossier affectait d'une manière particulière, et plusieurs fois il était entré en pourparlers avec plusieurs personnes pour marier son clerc. Il n'avait pu réussir, parce que Larapine était le type de la laideur humaine.

Originaire de la ville de Châtillon en Poitou, Larapine avait quitté son pays natal pour se soustraire aux railleries du sire de Châtillon, qui l'avait

nommé son fou, et le contraignait souvent à amuser, par ses grimaces, les dames qu'il réunissait dans son château.

Le jeune clerc se tenait en garde contre l'amour, persuadé que toutes les filles de Draguignan se moqueraient de lui s'il osait leur parler de mariage.

Un matin maître Dossier entra dans son étude plus gai que de coutume.

— Bonjour, Larapine, dit-il à son clerc.

— Bonjour, maître Dossier, répondit le clerc en se levant avec empressement pour saluer son patron.

— Tu es triste aujourd'hui... Allons donc! Larapine, un peu de gaieté...

J'ai une bonne nouvelle à t'annoncer.

— Notre procès d'hier est-il gagné?

— Il ne s'agit pas de procès, mais de mariage : j'ai trouvé un riche parti qui te convient à merveille.

— Vous voulez rire aux dépens de votre clerc, maître Dossier... Quelle est la jeune fille de Draguignan qui consentirait à épouser un bossu, un borgne et un boiteux?

— Qu'importe? les bossus, les borgnes et les boiteux sont ordinairement gens d'esprit, et, entre nous soit dit, l'esprit vaut bien la beauté. Lorsque j'étais jeune, je pouvais facilement épouser de riches héritières...

— Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

— J'ai préféré le célibat.

— Et pour cause.

— Ecoute, mon cher Larapine, et puis tu jugeras si j'ai tort ou raison.

Tu connais M^{lle} Ursule?

— La fille unique de M. le maire de Draguignan?

— La belle, la charmante Ursule...

— Où voulez-vous en venir, maître Dossier?

— Je l'ai demandée pour toi en mariage.

— La fin du monde arrive! s'écria Larapine en riant, de telle sorte qu'il en eut une quinte de toux qui faillit l'étouffer.

— Je te défends de rire, dit le procureur avec un flegme imperturbable. M^{lle} Ursule t'accepte pour mari, et tu l'auras. Le jour du contrat, je te ferai

donation de mon étude et de tout ce qui m'appartient.

— Vous voulez me donner votre charge de procureur? répondit Larapine, qui s'inclina jusqu'à terre pour faire la révérence devant son gracieux patron.

— C'est un parti pris.

— J'accepte; et si M^{lle} Ursule a consenti à fermer les yeux sur ma bosse et se contente d'un mari qui la regardera d'un bon œil, je serai le plus heureux des hommes.

— Prends tes habits du dimanche, fais-toi beau comme un petit Adonis; aujourd'hui même j'aurai l'honneur de te présenter à M. le maire.

Larapine sortit de l'étude avec un empressement difficile à peindre; il eut bientôt regagné son modeste logis, et passa près d'une heure à rajuster sa toilette un peu surannée. Il revint enfin chez son patron qui l'attendait sur la porte de l'étude.

— Te voilà prêt, lui dit-il en lui tirant doucement l'oreille. Heureux coquin! tu seras bientôt le seigneur et maître de la plus jolie femme de Draguignan. Ce soir je te dirai à quelles conditions j'ai bien voulu faire cette démarche pour toi.

— Vous savez, maître Dossier, que votre clerc Larapine vous appartient corps et âme.

— J'aime ton dévouement.

Le procureur et son clerc étaient devant la maison du maire. Maître Dossier ouvrit la porte et fit signe à Larapine d'entrer avec lui.

II.

PAUVRE BOSSU!

Le maire de Draguignan donnait audience à trois gentilshommes lorsque maître Dossier parut dans la salle de réception. Le vieux procureur fut accueilli avec tous les égards que les personnes ruinées prodiguent aux usuriers qui se sont enrichis à leurs dépens et dont ils espèrent surprendre la vigilance. Mais, lorsque Larapine franchit le seuil, tout le monde tourna la tête pour rire à l'aise. Demoiselle Ursule, ennemie de la contrainte, ne dissimula pas son hilarité.

Parce qu'un député du Pas-de-Calais n'a pas été réélu, et qu'un autre député du même département, appartenant aussi à l'opposition, ne s'est pas représenté, est-ce donc un motif pour chanter victoire par-dessus les toits? On sait, au ministère de l'intérieur, la valeur réelle de ces acclamations, car on y déplore les pertes du parti ministériel comme un fâcheux présage, et l'on n'y est pas sans de vives inquiétudes sur les élections qui restent à faire.

Il faut le dire aussi, les considérations locales, déjà trop puissantes dans l'élection des députés, le sont bien davantage lorsqu'il s'agit d'élire des conseillers généraux. Alors on ne voit plus que son école, que son chemin, que son pont; qu'importent les vœux, puis-que ce ne sont que des vœux?

C'est ainsi qu'on oublie que les conseils généraux sont souvent les antichambres du Palais-Bourbon, et plus sûrement encore de la pairie. On laisse les médiocrités titrées, riches d'un grand bien foncier, pénétrer dans ces conseils, où s'élaborent les affaires des départements, et un beau jour, forts de leur titre de conseiller, ces médiocrités, dont on aurait ri sans pitié si elles s'étaient d'abord offertes comme aspirant à la députation, se mettent sur les rangs, et personne ne s'étonne plus que la nullité vaniteuse et riche aspire à représenter son pays. « Nous l'avons chargé, dit-on, de représenter le département; il peut faire un député comme un autre, puisqu'il est reçu qu'on n'est plus guère, à la chambre, que l'agent d'affaires de ses commettants. »

Ainsi, par indolence plus encore que par inintelligence, il arrive trop souvent qu'on fait la courte échelle à des hommes dont on a tout le premier proclamé l'incapacité.

Nous voudrions donc que les élections des conseils généraux fussent ce qu'elles ne sont pas souvent, politiques dans une certaine mesure au moins; et, cela admis, nous demanderions avec beaucoup de bons esprits qu'on ne se bornât point à ouvrir les conseils généraux aux hommes qui jouissent déjà d'une position officielle. Or, que voyons-nous? Un citoyen devient député parce qu'il est du conseil général de son département, et il est maintenu membre de ce conseil parce qu'il est député. Telle est la règle. Pour former ces utiles assemblées, on va prendre aussi des pairs de France, des magistrats, de hauts fonctionnaires de toute sorte. Savez-vous le premier inconvénient de cette façon d'agir? C'est que vous restreignez infiniment le nombre des citoyens qui prennent part à la gestion des affaires du département ou de l'arrondissement, et qu'au lieu de former des hommes qui connaissent l'administration, vous maintenez la disette de ces capacités administratives. Il en résulte que le jour où les électeurs sont appelés à nommer des députés, par exemple, ils ne trouvent pas de candidats convenables, car les rares capacités qui se rencontrent çà et là ne sont pas toujours disposées à tout quitter pour aller à Paris. Les électeurs cherchent parmi les conseillers généraux ou les conseillers d'arrondissement; tous les sièges sont occupés par des hommes qui déjà sont premiers présidents, conseillers de cour royale, maires, députés ou pairs de France, ou par des nullités riches. ***

Les élections du conseil général de Seine-et-Marne ont été bonnes pour l'opposition, et prouvent que le département repousse toute solidarité avec les coryphées de la politique pritchardiste. Ainsi, à Meaux, un des juges du tribunal, secrétaire habituel du conseil, décoré par M. Guizot, a été remplacé par le général Pelet, qui portait l'opposition. A Crécy, M. Dumoulin-Dulis, contre lequel les plus grands efforts avaient été dirigés parce qu'il est un des adversaires les plus dévoués d'un pouvoir anti-national, a été réélu.

A Lagny, M. Lafontaine, ancien juge de paix destitué à cause de ses opinions, l'a emporté sur un membre sortant, qui, homme de progrès lui-même, n'est pas aussi avancé que M. Lafontaine.

Paris, le 23 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les dernières lettres de Taïti nous font savoir qu'on s'y occupe de régler l'indemnité Pritchard, et que les autorités françaises et les Anglais chargés de ce soin ont eu à rechercher le chiffre du dommage éprouvé par ce turbulent promoteur des malheurs dont nos soldats ont été victimes. Ce dommage, au dire des uns et des autres, ne s'élèverait pas à 20,000 fr.

Nous n'avons pas à rappeler ici que Pritchard, en posant le pied sur nos Antilles lorsqu'il se rendait à son nouveau poste des îles des Navigateurs, parlait de plusieurs centaines de mille francs. Peu nous importe l'une ou l'autre somme. Nous croyons que le déshonneur est le même pour le ministère, qu'on paie cinq francs à l'auteur des égorgements de Taïti ou un demi-million; mais nous voulons croire encore que cet infâme tribut ne sera pas payé. Les chambres n'ont pas voté un texte qui reconnaisse la dette; la question est donc restée intacte. Eh bien! qu'un député apporte à la tribune l'interdiction au ministère de rien payer à ce fanatique méthodiste sans que cette somme soit votée par la chambre, et la question ainsi posée sera un embarras pour plus d'un député, sur qui le vote de l'an dernier pèse comme un remords, ou tout au moins comme une menace pour les prochaines élections.

Au surplus, toute cette question de Taïti se représentera forcément. Notre pavillon n'y est-il pas toujours humilié par les dédains

de Pomaré, par l'inimitié sournoise et taquine de la marine anglaise, témoin l'épisode du *Talbot*, par l'hostilité des chefs excités en dessous main par l'Angleterre?

L'entente cordiale n'a jamais été, en effet, un plus grand mensonge. Nous venons de citer Taïti, dont l'affront saigne encore. Ce qui se passe au Maroc et en Algérie n'est-il pas une preuve nouvelle de la vanité de cette entente? N'est-ce point Gibraltar qui excite Abd-el-Kader en lui donnant des armes et des munitions? N'est-ce pas le cabinet de Londres qui a dicté et précipité le coupable traité de Tanger?

En Grèce, la politique grecque n'est-elle pas l'objet des plus violentes attaques de la part de l'agent anglais, uniquement parce qu'elle est appuyée par M. Piscatory? Les choses en sont venues à un point tel que les *Débats* eux-mêmes, ce journal aussi anglais que sir Robert Peel, s'est trouvé obligé de réclamer contre les mauvais procédés de M. Lyons.

Enfin, en Syrie, jamais la France n'avait été plus vilipendée; jamais on n'avait plus généralement assommé, roué de coups, pillé et incendié les Maronites, c'est à dire les chrétiens, les couvents, tout ce que protège la France dans le Liban, que depuis la proclamation de cette cordiale amitié, mensonge que les niais eux-mêmes n'écourent plus qu'en souriant.

Voilà où nous en sommes avec les rhéteurs incapables qui sont au ministère; incapables d'agir et de vouloir, disons-nous, car nous reconnaissons qu'ils savent faire de superbes discours.

— Si l'on en croit l'*Esprit Public*, la compagnie des receveurs généraux, formée, comme on sait, sous le patronage de M. Lacave-Laplagne, ne se présentera pas à l'adjudication du chemin de fer de Paris à Lyon.

A la suite d'une délibération des plus vives, dans laquelle M. Lacave-Laplagne aurait seul lutté contre ses collègues, on aurait notifié à la compagnie que si elle avait pu se constituer comme association financière, elle ne saurait fonctionner comme société chargée d'exécuter une grande entreprise d'utilité publique, et on lui aurait interdit expressément toute fusion avec les autres compagnies.

Nous n'avons point hésité à signaler tout ce qu'il y avait d'anormal dans la constitution, sous les auspices du ministre des finances, et avec le crédit que leur donne l'Etat, de la compagnie des receveurs; nous ne saurions donc nous élever contre sa dissolution. Mais il sera bon de connaître s'il n'y a pas dans cette dissolution le triomphe d'une intrigue au profit de M. Rothschild, qui aspire à ajouter la ligne de Lyon à la ligne du Nord, et c'est un homme à user auprès du gouvernement de toute son influence pour faire disparaître toute concurrence.

La nouvelle donnée par l'*Esprit Public* mérite d'ailleurs confirmation.

— Nous recevons de la Guadeloupe une lettre qui constate que la censure de ce pays est plus inepte, plus tracassière, plus rancunière que jamais. Elle a ordonné diverses suppressions au journal important de la Pointe-à-Pitre, et une de ces suppressions portait précisément sur un document dans lequel on manifestait d'heureuses tendances à entrer dans les voies du progrès où les chambres ont eu l'intention de pousser les colonies. Si la presse de nos Antilles proteste contre ces lois, la censure crie à la révolte; si la presse recherche les moyens de les appliquer, la censure dit que cela est inutile.

On lit dans la Réforme :

CONVOCATION DES CHAMBRES.

Le gouvernement nous apprend que les chambres sont convoquées pour le 27 du mois prochain.

On s'étonnera peut-être de ce retard; quant à nous, il nous semble bien naturel.

Ce ministère, dont la politique essuie chaque jour de nouveaux échecs, ne doit-il pas attendre que les nécessités de la loi le traînent devant le parlement? Et de quel courage n'aura-t-il pas besoin pour aborder à cette époque l'une et l'autre tribune?

Quoi! ils pourront se présenter aux chambres ces mêmes hommes qui viennent d'ajouter aux humiliations de Taïti et de Rio de la Plata cet immense ridicule du Maroc, que nos soldats sont obligés de racheter au prix de leur sang! Ils oseront arriver là, sous les yeux de Paris et de la France, avec le fardeau de leur passé, qui s'aggrave tous les jours! Ils auront la triste audace d'y supporter les cris de la population, qui peut leur reprocher la plus coupable incurie sur cette question des subsistances, dont toute l'Europe est préoccupée!

En vérité, tant de courage nous étonne. Mais ce qui nous étonne peut-être davantage, c'est cette pensée immobile, tenace, persévérante, qui va jeter encore en présence du parlement, comme les interprètes de la pensée du régime, ces hommes que le parlement renvoie chaque année avec de nouvelles blessures.

Une pareille situation impose de nouveaux devoirs à la démocratie; elle saura les remplir.

Le ministère et ses partisans ont pu croire, à la fin de la session dernière, qu'ils avaient évité cette pétition de l'enquête sur le sort du travail et des travailleurs, qui avait été convertie par cent trente mille signatures. Qu'ils se détrompent! La pétition n'est pas enterrée, pour rappeler une expression familière à nos prétendus hommes d'état. Elle a été reprise par M. Ledru-Rollin, et elle sera reproduite avec le concours de nouveaux noms, qui donneront, au besoin, une autorité nouvelle à cette grande manifestation populaire.

donna un libre cours à sa gaieté. Larapine rougit jusqu'au blanc des yeux; maître Dossier fut interdit et stupéfait, et le maire ne savait trop quelle contenance prendre.

— Mon cher Larapine, dit le procureur à son clerc, partout nous sommes joués. Ah! monsieur le maire, vous vous repentirez de cette mystification.

— Monsieur Dossier, vous avez tort de vous mettre en colère, et je vous jure...

— Je ne vous écoute pas. Vous aviez promis de parler à M^{lle} Ursule; vous vous faisiez fort d'obtenir son consentement; vous m'avez indignement joué. Je vous déclare qu'à dater de ce jour je ne mettrai plus les pieds dans votre maison. Je vous prie de ne pas oublier que vous me devez vingt mille livres; je prétends être payé ce soir.

— C'est impossible.

— Vous connaissez mon entêtement : si avant la nuit la somme n'est pas déposée chez moi, votre maison et vos meubles deviennent ma propriété.

— Vous voulez donc me ruiner!

— Non, j'exige seulement qu'on me rende mes vingt mille livres.

Le procureur sortit à ces mots, et laissa le père et la fille plongés dans la plus cruelle tristesse. Les gentilshommes qui guettaient maître Dossier au passage entrèrent dès qu'il eut fermé derrière lui la grande porte de la maison.

— Enfin, Monsieur le maire, dit le chevalier de Gréoux, vous avez congédié le fripon.

— Il y a sur les galères de France cinq cents voleurs qui sont plus honnêtes gens que votre procureur, ajouta M. de Lorgues.

— Sa probité est devenue proverbiale, dit M. de Brignoles. On dit à Draguignan : Voleur comme Dossier.

Le chevalier de Gréoux s'aperçut le premier que demoiselle Ursule et son père gardaient un profond silence.

— Ah! ah! maître Dossier, s'écria-t-il, type des usuriers et des fripons, vous avez attristé M. le maire de Draguignan; mal vous en adviendra.

Nous verrons si toutes ces voix qui s'élèvent du sein du pays n'auront pas enfin la force d'émouvoir le privilège. Les représentants les plus aveugles du système actuel ne feront pas sans doute au peuple l'injure de croire qu'il se trouve satisfait, parce qu'un journal du gouvernement a cru habile de toucher un jour à cette question dans un intérêt dynastique.

On a beaucoup parlé depuis quelque temps des prétentions de l'Angleterre sur la Californie. Le *Courrier des Etats-Unis* contient à ce sujet des faits et des inductions dont il est utile de prendre note :

» Ce serait de la duperie que d'ajouter foi à la prétendue abnégation des intentions de la Grande-Bretagne au sujet de la Californie. Le désir qu'elle a de s'en emparer, les intrigues qu'elle a ourdies auprès du gouvernement mexicain pour s'en faire faire l'abandon, n'ont pas pu être matériellement prouvés, mais ils sont de notoriété publique; il a suffi de quelques symptômes pour éclairer à ce sujet l'instinct de l'opinion publique, qui ne se trompe pas. Aujourd'hui nous avons plus que des symptômes, nous avons des preuves et presque un commencement d'exécution. L'ex-ambassadeur des Etats-Unis en Chine, l'honorable Caleb Cushing, vient de faire, sur le droit de possession déjà acquis par l'Angleterre en Californie, des révélations d'une haute importance. Dans une lettre, reproduite ce matin par le *Courier et Enquirer*, il passe en revue une série de documents, desquels il résulte :

» 1^o Que, en consolidant la dette extérieure du Mexique par un acte du 12 avril 1837, le congrès mexicain a autorisé l'échange d'une moitié de cette dette contre des terres prises, au choix des créanciers, dans les provinces du Texas, de Chihuahua, de Sonora et de la Californie, à raison de quatre acres par livre sterling.

» 2^o Que le gouvernement mexicain a affecté cent millions d'acres de terre dans lesdites provinces, comme garantie hypothécaire de cette dette.

» Les stipulations de l'acte du 12 avril 1837 furent acceptées par les agents des créanciers anglais, le 14 septembre suivant, avec quelques modifications dont la plus importante autorisait également l'échange de l'autre moitié de la dette contre des terres dans les mêmes provinces, mais en laissant au Mexique le choix entre le remboursement pécuniaire ou territorial jusqu'en 1876, tandis que, pour la première moitié, les créanciers sont libres de faire immédiatement l'échange et seront forcés de l'accepter en 1866.

» Le 1^{er} juin 1839, un acte du congrès mexicain sanctionna les clauses de ce compromis.

» Pour bien comprendre la portée de ces stipulations, il faut se rappeler que le Mexique n'a de créanciers qu'en Angleterre; que celle-ci par conséquent a, par l'intermédiaire d'un grand nombre de ses citoyens, de vastes droits de possession hypothécaire sur le territoire du Mexique, et que ces droits, il lui est possible de les transformer immédiatement, jusqu'à concurrence de la moitié de cette dette, en ceux d'une possession réelle, définitive, et de les concentrer tous sur une même province, sur celle de la Californie. C'est là, pour arriver à l'acquisition nationale de cette province, un moyen puissant, car, pour cela faire, le gouvernement anglais n'a qu'à se mettre aux lieux et place des créanciers du Mexique, qui ne demanderont pas mieux que de vendre, au comptant, des créances pour lesquelles ils n'ont pas touché un dollar d'intérêts depuis longues années. L'Angleterre alors deviendrait propriétaire d'une grande partie de la Californie. Elle ne pourrait, il est vrai, s'y installer qu'à la condition de reconnaître la suzeraineté du Mexique; mais ce serait déjà un grand pas. »

Lettres sur l'Océanie.

En mer, à bord de la frégate la *Charte*, 10 avril 1845.

Monsieur,

Parti de Noukahiwa le dimanche 7, je profite du temps que nous mettrons à franchir les trois cents et quelques lieues qui nous séparent encore de Taïti pour achever de solder mon compte avec les îles Marquises.

Les Noukahiviens sont remarquables par la régularité et l'élégance de leurs formes.

Les hommes, pour la plupart, ont remplacé le *maro* ou ceinture d'étoffe, qu'ils fabriquaient autrefois avec l'écorce de *l'hibiscus tiliaceus*, par la chemise et le pantalon européens. Ils s'en affranchissent seulement lorsqu'il s'agit de marcher au combat. C'est dans leur costume de guerre qu'ils sont vraiment beaux à voir; ils se surchargent d'ornements destinés à leur donner un aspect opulent et terrible. Ainsi, outre le haussecol en coquilles perlées ou garni de petites graines rouges de l'*abrus precatorius*, plus connues sous le nom de pois d'Amérique, les pendants d'oreilles en dents de cachalot et les casques de plumes ou de feuilles de bananier, ils ornent leurs jambes et leurs bras de touffes de cheveux arrachées à leurs ennemis, et suspendent sur leurs poitrines des colliers d'ossements humains. Quant à leurs tatouages, ils se composent d'arabesques variées, régulières et surtout si multipliées qu'à quelques pas de distance on les croirait revêtus d'une armure damasquinée. Jadis, ils combattaient avec la fronde, le casse-tête et la lance à deux bouts; ces armes sont remplacées aujourd'hui par le fusil à baïonnette et les longs couteaux dont les baleiniers se servent pour dépecer la baleine.

Les femmes de Noukahiwa peuvent être citées comme des modèles de perfection; c'est à nos statues principales qu'un voyage aux Marquises pourrait être à la fois utile et agréable. Elles ont le visage rond, les yeux grands et très expressifs; leurs cheveux, du plus beau noir, sont longs, fins et frisés. Leur peau, qui est peu cuivrée et qu'elles blanchissent encore avec le suc d'une petite baie appelée *papa*, leur donnerait presque l'aspect d'Européennes, si elles ne la frottaient d'une huile safranée

Messieurs, dit-il en se tournant vers ses amis, suivez-moi, courons à la maison du procureur, et forçons-le à venir demander pardon à M. le maire.

— Partons, partons, répondirent les gentilshommes.

— Messieurs, dit le maire de Draguignan, gardez-vous d'irriter maître Dossier. Je lui dois vingt mille livres, et il peut me ruiner complètement.

Le maire de Draguignan parlait encore, lorsque le clerc du procureur entra sans se faire annoncer.

— Monsieur le maire, dit-il au magistrat, maître Dossier m'envoie prendre chez vous les vingt mille livres que vous lui devez.

— Le bourreau! dit le maire à voix basse.

— Maître Dossier est un créancier trop impatient, s'écria le chevalier de Gréoux. M. le maire n'a pas le temps de régler avec vous, Monsieur le

bossu.

— J'ai ordre de ne pas sortir sans emporter l'argent.

— Le voici, Monsieur le bossu, répondit le chevalier; prenez ce bon sur le trésorier de Provence, et que le diable emporte et Dossier et son bossu.

Larapine, honteux et déconcerté, fit une révérence très gauche, et sortit sans proférer une seule parole.

— C'est ainsi qu'on doit congédier les insolents, dit le chevalier de Gréoux.

— Ah! chevalier, s'écria le maire, vous me rendez la vie; vous me délivrez des poursuites incessantes de mon bourreau. Comptez sur ma reconnaissance.

— Et sur la mienne, ajouta demoiselle Ursule en essuyant quelques larmes.

— Vous attachez trop de prix à une bagatelle; je serai très récompensé au-delà de mes espérances si vous me promettez de venir aux eaux de Gréoux.

— Comptez sur notre parole, répondit le maire de Draguignan.

Le chevalier sortit avec ses amis, et le magistrat resta seul avec sa fille.

— Eh bien! Ursule, lui dit-il, que penses-tu de tout ceci?

— Je pense que le chevalier de Gréoux est généreux comme un roi, et que votre bossu est un monstre. (La suite à un prochain numéro.)

— Maître Dossier, dit-elle au procureur, où avez-vous trouvé ce petit monstre?

— Ce petit monstre, mademoiselle? Petit monstre! balbutia le docteur interdit.

— C'est un frère d'Esopo, bossu par devant, bossu par derrière, s'écria le chevalier de Gréoux.

— Maître Dossier a voulu nous divertir en nous montrant son clerc, dit M. de Brignoles.

— Mon clerc vaut mieux que vous! s'écria le procureur; il sera riche, puisque dès aujourd'hui je le mets en possession de ma charge.

— Ou diable la fortune va-t-elle se nicher? dit M. de Vence.

— Malheur aux habitants de Draguignan! ajouta M. de Lorgues. Larapine les ruinera tous.

— Rira bien qui rira le dernier, beaux messieurs! dit le procureur. Je ne suis pas venu pour entendre vos quolibets, mais pour avoir l'honneur d'un entretien particulier avec M. le maire.

— Quand il vous plaira, dit le magistrat.

— Congédiez ces beaux seigneurs.

— Quelle fatuité! dit M. de Gréoux.

— Il le faut, répondit le maire. Messieurs, laissez-nous seuls quelques instants; descendez au jardin.

Ursule voulait les suivre; mais son père lui fit signe de rester.

— Nous voilà délivrés de ces faquins, s'écria le procureur; je vous en remercie, monsieur le maire.

— Que ne ferai-je pas pour vous plaire, maître Dossier!

— Puisque nous sommes seuls, causons un instant de nos petites affaires. Je vous ai parlé hier du mariage de M^{lle} Ursule...

— Je donne mon consentement.

— Et vous, mademoiselle?

— Je ne connais pas mon prétendu.

— Vous ne connaissez pas mon bien-aimé Larapine?

Ursule se tourna vers le petit bossu. Pendant quelques instants elle luttait contre le rire immodéré qui la suffoquait; ne pouvant plus y tenir, elle

la jaunît. Elles n'ont de tatouage qu'aux mains et aux oreilles. Leurs
rouges comme le corail, sont toujours disposées à sourire, et lais-
sant apercevoir deux rangées de perles qui feraient envie aux plus ri-
chesses. Aux jours de fêtes, elles mêlent à leurs cheveux, avec
de goût, des touffes de fleurs et de feuilles de cocotier. Leur
se compose d'une sorte de manteau d'étoffe de fabrique fran-
çaise, dont elles se drapent avec grâce, et qu'elles ont souvent
roquetterie d'entr'ouvrir. Mais hâtez-vous de détourner les yeux, crai-
gnerait trop prolongée ne vous entraîne trop loin. Le ser-
vage sous la fleur, car un venin terrible circule constamment dans
de ces enchantements. Beaucoup de nos braves soldats et marins,
le feu ou le fer des insulaires, sont tombés victimes des
resserres de leurs ennemis. C'est en vain qu'on a essayé de combattre le
mal par les moyens connus en Europe. Les abondantes rosées de la nuit
sont succéder aux grandes chaleurs de la journée une humidité pernicieuse
qui fait plus que neutraliser les effets des remèdes qu'on administre aux
malheureux atteints de ce terrible poison. Il faut, si on tient à revoir un
jour ses amis ou sa patrie, avoir la vertu d'un saint. De tous les médica-
ments qu'on emploie, une continence non interrompue est le seul en qui
on puisse avoir véritablement confiance.

L'anthropophagie, bien qu'elle soit moins commune aujourd'hui qu'elle
l'était autrefois, est encore pratiquée dans tout l'archipel des Marquises.
Il n'y avait pas long-temps que j'étais à Nukahiva lorsqu'on raconta qu'un
baléniériste américain qui avait relâché à l'île de Fatouhiva (la Madeleine), ne
royant pas revenir deux matelots qui étaient allés faire une excursion dans
les terres, envoya plusieurs hommes à leur recherche; ils ne retrouvèrent
que les membres et des ossements à demi calcinés de leurs infortunés ca-
marades. D'après ce qu'on put apprendre, les deux marins qui s'étaient livrés à
de fortes libations de tafia, avaient voulu se porter à des actes de violence
sur des femmes qu'ils trouvèrent seules dans leurs cases; aux cris qu'elles
jetèrent, les hommes accoururent, on en vint aux mains, mais les deux
matelots succombèrent sous le nombre, et, suivant l'usage, trouvèrent un
nouveau dans l'estomac de leurs vainqueurs. J'ai causé de ce fait avec
plusieurs sauvages, en leur demandant comment ils pouvaient encore se
livrer à des festins aussi hideux. Ce n'est point par goût, me répondaient-
ils, qu'ils mangeaient un ennemi tué, c'est pour remplir un devoir reli-
gieux. « D'ailleurs, ajoutaient-ils, votre chair, à vous autres Européens,
est bien loin d'être agréable; elle est trop salée. Celle du Kanak est bien
préférable! »

Cette réponse m'a rappelé la différence que l'on fait chez nous

Du lapin de garenne au lapin de clapier.

Le cannibalisme ne les rend pas pour cela insensibles aux doux épan-
chements de l'amitié. L'institution du *taïa* parmi ces sauvages doit le
laisser croire du moins.

Vous savez que le *taïa* est un frère adoptif dont on prend le nom et
qui prend le vôtre, auquel on sert de pourvoyeur, de guide, de défenseur
au besoin, et qui doit vivre avec vous dans une sorte de communauté
dont la femme n'est pas exclue. Cette fraternité de convention avait
donné lieu, m'a-t-on dit, à une aventure assez comique lors de l'arrivée
de M. Brout à Nukahiva.

Un des chefs de l'île s'était offert pour *taïa* au gouverneur général, qui
avait accepté sans pouvoir se douter des suites que ce titre devait amener.
Un jour que le commandant se promenait maritalement dans l'île
avec M^{me} Brout, il vit accourir vers lui son sosie qui, après force sala-
utations et paroles probablement très gracieuses prononcées en langue
anaïque, voulut s'emparer du bras de M^{me} la gouvernante, en lui faisant
les plus doux yeux du monde, qu'il avait soin d'encourager de *Ti-toi! ti-toi!*
mot tellement expressif que je ne chercherai pas à vous le traduire. Le
gouverneur, qui en connaissait, lui, toute la signification, ne put maîtriser
son indignation; il lança à son frère adoptif de vigoureux coups de pied.
Le chef, surpris d'une semblable réception, s'évertuait à crier : *Ti-toi!*
ti-toi! ne pouvant comprendre qu'on interprétait ainsi le contrat, verbal il
est vrai, qu'il avait passé avec le représentant de la France. Force lui fut
pourtant de s'en contenter; mais, depuis ce temps, il conserve une fort
mauvaise opinion de la bonne foi de nos compatriotes. Que ne fait-il le
voyage de Paris? il rencontrerait à coup sûr des *taïas* moins susceptibles ou
plus consciencieux.

Les Picpus et les Maristes se partagent les missions catholiques dans la
Polynésie. Les premiers catéchisent aux Marquises et aux îles de la So-
ciété. Ils sont dirigés dans leurs travaux apostoliques par les abbés Du-
bois et François de Paule, qui viennent d'être nommés, le premier, évê-
que coadjuteur dans l'Océanie, et le second, évêque des Marquises.

M. l'abbé Dubois est un bon vivant, d'un âge mûr, ne dédaignant pas
les jouissances d'une bonne table. On aurait mauvaise grâce à se mon-
trer sévère envers la nouvelle éminence, dont la tolérance est la moindre
des vertus.

M. l'abbé François de Paule est plus jeune que M. l'abbé Dubois. Sans
être moins tolérant, il semble beaucoup plus sérieux. Il s'occupe avec un
soin que rien ne paraît refroidir de la conversion du roi Moana, et, certes,
il faut de la patience avec ce monarque tatoué; car voilà plus d'un an
qu'il catéchise, et il ne se croit sans doute pas encore assez instruit.
Il lui remet de jour en jour à se faire chrétien. M. l'abbé François de
Paule, qui a déjà fait entrer dans le giron de l'église Maheono, le chef de
l'île, n'est pas homme à laisser dans les griffes du démon l'âme royale
confiée à ses soins. Ce missionnaire a donné des preuves d'un
courage évangélique lors du combat qui fut livré par Yotété à
l'île, et dans lequel périrent le capitaine de corvette Halley et le
commandant de vaisseau Lafont de Ladebat. Non seulement on le vit sur le
champ de bataille prodiguer ses soins aux blessés, mais, après l'affaire, il
se rendit de lui-même et seul au milieu des sauvages insurgés; il sut les
apaiser, par sa parole douce autant que persuasive, à faire leur soumission,
et ramena au camp français les soldats et les marins qui avaient été faits
prisonniers par les insulaires.

Cette belle action lui valut la croix de la Légion d'Honneur, et, certes,
elle ne pouvait briller sur une plus noble poitrine. Je suis parti de France

avec deux missionnaires de la société des Maristes, lesquels étaient accom-
pagnés de deux frères coupe-choux, qui prenaient le titre de frères ser-
vants. Ils se rendent aux îles Wallis. Des recommandations, venant de très
haut lieu, les avaient précédés, et elles étaient d'une nature si puissante
que, malgré les réclamations les plus vives, les officiers composant l'état-
major de la corvette *l'Héroïne* furent contraints d'admettre à leur table
les domestiques des bons pères, car à quel autre nom pouvaient-ils pré-
tendre, puisqu'ils étaient, brossaient et savonnaient?

L'abbé Viollot et l'abbé Jumilion, qu'on appelait Saint-Émile à l'état-
major, tentèrent plus d'une fois de faire des pro-élytes à bord, et cela au
moyen de tabac qu'ils donnaient de temps en temps aux matelots et d'o-
ranges qu'ils avaient achetées lors de notre relâche à Ténéridie, lesquelles
étaient réservées aux mousses qui se montraient exacts à leurs leçons. J'en
ai entendu un dont le nom de guerre était Misère dire à son camarade
Cartahut :

— Viens-tu au catéchisme ce soir?

— Ma foi non, répondit ce dernier; ça m'embête.

— Eh! viens donc, imbécile, reprend Misère; nous leur attrapons de s'
oranges.

Il est question de remettre des aumônières à bord des bâtiments de l'Etat.
Ce ne sera pas une mesure obligatoire, dit-on; on n'en procurera qu'aux
commandants qui exprimeront le désir d'en embarquer avec eux.
Cette réserve n'a-t-elle pas une odeur de jésuitisme? car quel est
l'officier qui, ne voulant pas se trouver arrêté dans sa carrière, osera
refuser ce qu'on lui offre sous une semblable forme? Il craindrait d'être
noté à l'encre rouge, et si sa fortune ne lui permet pas de montrer son
indépendance en risquant sa démission, il prendra son parti et un aumô-
nier en parodiant le mot de Henri IV : « Un grade vaut bien une messe. »

A propos de messe, savez-vous ce qui leur plaît en elle aux habitants
des Marquises? C'est l'instant où le prêtre prend le calice dans lequel on
vient de verser le vin contenu dans les burettes; alors ils poussent des
hurlements de joie et battent des mains. C'est tout ce qu'ils comprennent
et trouvent d'agréable dans l'office divin. Ce fait a eu trop de témoins
et s'est renouvelé trop souvent pour qu'on puisse le mettre en doute.

Les Nukahiviens, comme tous les insulaires de l'archipel, montrent
très-peu de dispositions à quitter le culte de leurs idoles pour embrasser
la religion catholique. Ils ont à plusieurs reprises chassé les missionnaires
anglais qui avaient cherché, eux aussi, à les convertir. Pritchard lui-
même, le trop fameux Pritchard, fut contraint en 1829 de renoncer à
cette entreprise. Si les ministres protestants ont beaucoup mieux réussi
que les catholiques dans l'Océanie, c'est, il faut en convenir, que leur re-
ligion, par sa simplicité, est bien plus appropriée que la nôtre au carac-
tère de ces hommes peu éclairés. Ils comprennent facilement un sermon;
ce n'est, à bien dire, qu'une conversation entre eux et le ministre, et
l'explication de la Bible pure et simple n'est que la narration d'une his-
toire qu'ils écoutent avec d'autant plus d'attention qu'elle les intéresse
et les amuse tout à la fois. Notre religion, au contraire, par son carac-
tère beaucoup plus grave, les effraie au lieu d'attirer leurs sympathies;
car ces insulaires, il ne faut pas l'oublier, ne sont, comme on l'a fort bien
dit, que de grands enfants. Nos missionnaires leur parlent un langage
tout-à-fait inconnu quand ils disent ou chantent la messe. Il leur faudra
du temps pour apprendre le latin. La confession ne leur plaît point, et les
pénitences, telles légères qu'elles soient, qu'on chercherait à leur infliger,
suffiraient seules pour les éloigner du catholicisme. Je dis ce que je
craignais et non ce que je désire. Le temps seul et la civilisation pourront
peut-être un jour féconder ce que nos missionnaires sèment aujourd'hui,
mais l'époque de la récolte est bien éloignée encore.

Officiers et employés civils se plaignaient généralement que les lettres
qu'ils écrivaient en France n'arrivaient que fort rarement à leur destina-
tion. Ils en attribuaient la cause aux nouvelles que ces lettres devaient
naturellement contenir, car de quoi parlerait-on, si ce n'est du pays qu'on
habite et des événements qui s'y passent? Mais le gouvernement ne sem-
blerait pas l'entendre ainsi; il se serait réservé le droit d'examiner avec la
plus grande attention les paquets avant de les distribuer, prenant sur lui
de retenir ceux qui pourraient faire connaître ce que les ministres ont in-
térêt à cacher ou à ne le montrer que sous le point de vue qui leur con-
vient. Grâce à cette mesure, des familles sont restées des années en-
tières sans savoir si ceux qui leur sont chers étaient ou n'étaient plus de ce
monde.

Un sous-lieutenant de marine, M..., me disait à ce sujet qu'il avait, lui
aussi, écrit plusieurs fois à son père, lorsqu'au bout de deux ans il reçoit
une lettre de France dans laquelle on se plaignait de son silence. Jugez de
sa surprise. Il ne savait plus quel moyen employer pour faire passer de ses
nouvelles à sa famille avec la certitude qu'elles parviendraient fidèlement.
Une idée bouffonne s'empara de lui. C'est sans doute, pensa-t-il, parce que
j'ai raconté les choses telles qu'elles sont qu'on a intercepté ma corres-
pondance; essayons de mentir, peut-être se montrera-t-on moins sévère.
Cela dit, il se mit à la besogne, et il me montra le brouillon de la lettre
qu'il avait adressée à son père. Elle m'a paru assez curieuse pour que je
demandasse la permission d'en prendre une copie, que je vous livre à mon
tour.

« Bon et cher père,

« Pardonnez-moi le silence que j'ai gardé avec vous depuis si long-temps,
mais je me suis laissé aller malgré moi aux délices de la nouvelle Capoue
que j'ai le bonheur d'habiter en ce moment. Nous sommes ici comme dans
un paradis; nous passons le temps à nous promener sous les ombrages les
plus frais et les plus riants, égayés par les gazouillements d'une multitude
d'oiseaux dont le plumage est varié de mille couleurs. Des fruits de diffé-
rentes espèces et du goût le plus exquis nous sont apportés chaque matin
et en si grande quantité, que nous sommes obligés d'en nourrir notre bé-
tail, lequel commence déjà à s'en fatiguer. Le poisson et le gibier nous
tombent, comme on dit, tout rôtis, car les sauvages ne veulent même pas
que nous prenions la peine de le faire cuire; ils s'en acquittent eux-mêmes
d'une façon à rendre jaloux nos Vatel's modernes. Nous ne connaissons ici
ni peines ni soucis; on fait bien encore de temps en temps l'exercice, mais
c'est plutôt pour se distraire et gagner de l'appétit que pour s'acquitter

d'un devoir. Les habitants des Marquises sont d'une douceur et d'une bonté
sans pareilles; ils reconnaissent sans la moindre difficulté notre supériorité
sur eux; aussi ne nous parlent-ils jamais qu'à genoux et le front courbé dans
la poussière. Chaque jour, en se levant, ils rendent grâce au ciel de notre
arrivée parmi eux. A la première vue de nos missionnaires, ils se sont sen-
tis animés de la foi la plus vive; c'est au point qu'ils leur ont à peine donné
le temps de débarquer pour se convertir à la religion chrétienne. Si on les
laisse faire, ils adoreraient nos chefs suprêmes comme des êtres divins.
Quant à moi, qui ne suis toujours que sous-lieutenant, je suis classé dans
les demi-dieux, et j'ai la sagesse de m'en contenter.

« Les femmes de ces bons insulaires sont, comme vous avez pu l'ap-
prendre, d'une beauté supérieure; eh bien! leur sagesse est tellement
au-dessus de leurs attraits, que nous professeurs pour elles un respect que
personne n'est en droit de leur refuser. Aussi vivons-nous avec elles com-
me on pourrait le faire entre frères et sœurs. Je n'ai jamais été témoin de
la plus petite querelle parmi les habitants, si ce n'est lorsqu'il nous prend
fantaisie de faire une promenade dans l'île; alors les sauvages se disputent
pour savoir lesquels d'entre eux auront l'honneur de nous porter sur les
épaules. Ils construisent, à cet effet, des espèces de palanquins fort élégants,
dont le dôme de feuillage est entremêlé de fleurs odoriférantes. Les fem-
mes, armées d'éventails en plumes de colibri, s'emprennent de chasser les
moustiques qui pourraient nous blesser au visage, et nous procurent en
même temps un air doux et rafraîchissant. Soyez donc sans inquiétude,
votre fils est gros, gras et vermeil. Comme tout s'obtient ici *gratis pro
Deo*, nous faisons des économies énormes; il n'y a pas jusqu'au gouverne-
ment qui, malgré lui, est obligé de mettre de l'argent de côté; aussi je
compte bien revenir avec ma fortune faite avant deux ans d'ici. Ne soyez
donc pas surpris, bon et cher père, si, malgré toute l'envie que j'ai de vous
revoir, je ne me sens pas du tout pressé de revenir près de vous. Cela ne
m'empêche pourtant pas, en attendant, de vous embrasser du plus pro-
fond de mon cœur, etc., etc. »

« Signé : ***.

Et cette lettre fut la première que reçut le père de M..., puisqu'on lui
en avait accusé réception, du moins me l'a-t-il assuré; si le manuscrit n'é-
tait pas authentique, il m'a paru du moins plaisamment inventé.

Un des collègues de M... avait fait mieux encore; possédant à fond la
langue anglaise, il s'en servait pour écrire à sa famille. « Eh bien! me di-
sait-il, pas une de mes lettres n'a été interceptée. L'entente cordiale est
bonne à quelque chose.

P. S. de Paris, 31 octobre 1845.

Enfin, voici ma propre expérience :

Pendant mon séjour à Papeëti, j'avais préparé deux lettres que je fus
forcé d'emporter avec moi, parce qu'il ne s'était présenté aucune occasion
de les faire partir plus promptement. J'espérais trouver à Rio-Janeiro quel-
que navire faisant voile pour la France, et j'en aurais profité. Je fus trompé
encore dans mon attente, et ces lettres me suivirent jusqu'à Barcelonne,
où nous mouillâmes le 25 août au soir. Le lendemain 24, le commandant
eut l'obligeance de faire prévenir les officiers et l'équipage qu'il expédiait
des dépêches pour France, et que ceux qui auraient des lettres à faire par-
venir pouvaient profiter de cette occasion. Je lui fis remettre les deux
miennes, et il voulut bien se charger lui-même de les porter au consulat.
Le ministre depuis long-temps a reçu ses dépêches, et mes lettres sont en-
core à parvenir à leurs adresses. Est-ce assez clair? Qui doit-on accuser?
Ce n'est certes pas le commandant, dont j'ai eu assez le temps d'apprécier
le noble caractère pour savoir qu'il se refuserait tout le premier à une
action aussi déloyale.

TH. N.
(Constitutionnel.)

Chronique.

Les personnes auxquelles les objets suivants auraient été volés
sont priées de se présenter pour les reconnaître au bureau de
M. le commissaire chef de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville :

- 1° Une montre en argent, forme ancienne, portant le nom de
Chermette, à Tarare.
- 2° Une lampe en ferblanc avec branche en fer.
- 3° Un vilebrequin sans mèche.
- 4° Un petit baril d'anchois ou sardines.
- 5° Une tabatière en ferblanc verni, sur laquelle est un portrait de
femme, avec le nom de *François Muguet* gravé dans la boîte.

— La commission de surveillance des prisons civiles de Lyon,
dans une séance tenue sous la présidence de M. le préfet du
Rhône, le 14 de ce mois, a nommé M. Genevois, conseiller à la cour
royale, son vice-président.

— Marie-Justine Moulin, femme de François-Régis Comte, ren-
tier, demeurant aux Brotteaux, cours Morand, 5, née à Château-
roux le 5 septembre 1808, a quitté son domicile le 13 novembre
1845, à quatre heures et demie du soir.

Signalement. — Taille moyenne, tête petite, cheveux châtains,
bouche moyenne, yeux bleus, gravée de petite vérole, menton un
peu fourchu, une cicatrice au front du côté droit et une tache au-
dessus de chaque oreille.

Vêtements. — Robe en cotonnade quadrillée bleu et blanc,
petit paletot en laine marron déchiré au coude, quatre bagues à
diamants et deux autres bagues, petit bonnet blanc et un fichu en
laine tricotée sur les oreilles, chemise en toile fine marquée à son
nom, deux paires de bas, l'une en coton blanc et l'autre en laine
noire, bottines fourrées, chaussons en lisières par-dessus.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur
cette personne sont priées de s'adresser à l'Hôtel-de-Ville, bureau
de la police de sûreté.

Bibliographie.

HISTOIRE DE LYON,

PAR MM. CLERJON ET MORIN.

L'histoire est l'étude la plus importante à laquelle on puisse se livrer.
Une féconde ou la philosophie va puiser les éléments des plus sublimes
vérités, cette étude étend la sphère de nos idées, les rectifie, et déve-
loppe dans nos cœurs les sentiments sociaux; c'est surtout sous ce dernier
rapport que la science historique se distingue de toutes les autres. L'his-
torien habile, sans préjugé, consciencieux, est le meilleur des moralistes,
parce que les faits exercent sur l'homme un empire irrésistible; il est
aussi l'écrivain le plus attachant. En effet, qu'y a-t-il de plus saisissant que
le récit de ces grandes catastrophes, de ces événements terribles, dont
l'humanité nous offre le spectacle partout et dans tous les temps? Ce-
pendant, et ce fait est constaté, l'intérêt ici diminue, non en raison de
l'éloignement des temps, mais des lieux. L'histoire des pays étrangers ex-
cite moins notre curiosité que notre histoire nationale. Pourquoi? C'est
qu'il est dans la nature de l'homme de se complaire plus volontiers à la
connaissance des choses qui l'entourent, et sur lesquelles il peut réfléchir
plus de fruit, les ayant en quelque sorte sous sa main. A l'égard d'un
pays étranger, les mœurs, les lieux, tout lui est inconnu; il n'a aucun
point de comparaison; tandis que l'histoire de son pays, lui montrant ses
ancêtres encore debout sur un théâtre où il est lui-même, semble l'i-
ntéresser avec eux, ne faire d'eux et de lui qu'un seul homme, et ne lui rap-
peler le passé, que comme des faits où il était présent, mais dont il avait
pu perdre la mémoire. Telle est la puissance de la nationalité.
En étudiant les conséquences de ce principe, nous trouvons que la
science est à la nation ce que celle-ci est à un pays étranger. En lisant
l'histoire nationale, l'homme de la province redouble d'intérêt et d'at-
tention aux endroits de cette histoire où il est question des lieux qu'il ha-
bit, et il regrette toujours que, sous ce rapport, l'écrivain n'ait pas
pu s'étendre à son livre. Comprimé un instant par la révolution
française et l'empire, cet esprit provincial semble avoir reçu une nou-
velle impulsion dans les derniers temps; de tous les coins de la France
partent des cris contre la centralisation qui s'opère fatalement vers la

capitale. Qu'elle soit un bien ou un mal, cette centralisation ne peut que
s'accroître par la force même des choses; mais les départements, les villes,
n'en conserveront pas moins encore long-temps le caractère particulier
qui les distingue, et les histoires locales, l'importance dont elles jouis-
sent parmi nous. On reconnaîtra même qu'on ne leur en accorde pas une
assez grande.

Les histoires générales de la France ne peuvent contenir une foule de
faits qui, quoique intéressants, les rendraient trop volumineuses et nuirait
à la rapidité du récit. C'est donc à chaque localité d'avoir un travail com-
plémentaire, proportionné à son importance; et ceci nous paraît d'une utili-
té telle, que nous désirerions voir l'Université mettre dans le programme
des études historiques l'histoire particulière de la ville ou du département
où sont établis des collèges, des académies, des écoles normales, etc. Ce
serait le premier livre d'histoire à mettre entre les mains des élèves. On
leur ferait de la sorte, pour ainsi dire, toucher les faits du doigt, et on les
préparerait à des études plus vastes. Le jeune homme destiné à remplir des
fonctions publiques dans son pays natal, dont on ne l'a jamais entretenu
pour lui donner une connaissance profonde des Grecs et des Romains, ne
serait pas comme un étranger dans les lieux où doit s'exercer son action
et au milieu de ces populations avec lesquelles il va avoir des rapports de
tous les jours. Ce serait encore pour la bourgeoisie et la classe du peuple
une étude intéressante, où ils apprendraient, par les leçons du passé, à se
réunir de plus en plus.

Bien des villes déjà ont leur histoire particulière; la nôtre même en
compte plusieurs. Les anciennes histoires de Lyon, telle que celle du père
Ménéstrier, soit que le style et la forme en eussent vieilli, soit surtout
qu'elles fussent très incomplètes, ne pouvaient plus satisfaire les besoins de
l'époque, et l'on ressentait généralement la nécessité d'un nouveau travail,
lorsqu'en 1829, un savant distingué de notre ville, le docteur Clerjon, l'en-
treprit; mais la mort qui le frappa ne lui ayant pas laissé finir, M. Mo-
rin, dont la rédaction en chef du *Précurseur* avait déjà mis en relief le
talent, se chargea de ce soin. L'ouvrage fut terminé en 1837, et répondit
à l'attente générale.

Nous regrettons cependant de voir un livre de cette portée manquer de
table, chose si essentielle dans les travaux historiques. Privés de ce secours,
nous avons été bien des fois embarrassés dans nos recherches. Mais cette
lacune est heureusement comblée aujourd'hui; nous venons de recevoir

une brochure de sept feuilles, contenant une *table des chapitres* et une *ta-
ble analytique des matières de l'Histoire de Lyon*, par M. Clerjon et
Morin. Rien n'était plus propre que ce travail à faire ressortir l'import-
tance d'une histoire locale consciencieusement faite. Il nous a fourni l'oc-
casion d'émettre à cet égard les idées que l'on a lues plus haut et que nous
mûrissions depuis long-temps.

Analyser ce qui est déjà une analyse est chose impossible; aussi ne
l'entreprendrons-nous pas. Les articles consacrés aux hommes célèbres,
aux artistes, aux poètes, aux historiens, aux savants, aux archevêques, aux
rois de France, aux empereurs d'Allemagne, aux hommes d'élite; ceux
qui concernent les monuments publics, les églises, les couvents, les ponts,
les quais, les communes et les villes environnantes, etc., etc., nous deman-
deraient trop d'espace, en nous bornant même à la simple nomenclature
de ceux qui ont excité notre intérêt. Nous nous bornerons à signaler ceux-
ci comme les plus importants :

*Consulat, émeutes populaires, peuple, bourgeoisie et noblesse lyon-
naises; commune lyonnaise, franchises et milice bourgeoise; soieries,
commerce, industrie et corps des métiers; monnaies, sceaux et armoi-
ries; fortifications; ligue, christianisme et martyrs; archevêques et
comtes de Lyon; protestants, prise et occupation de Lyon par eux;
Saint-Barthélemy lyonnaise; instruction publique et collège; justice et
sénéchaussée; Romains, Barbares et Sarrasins; chevauchée de l'âne,
les rois des ribauds, de la bazouche et du cloître; théâtres et tournois;
aqueducs et voies romaines; hôpitaux et paupérisme.*

Ces seules citations suffisent pour donner à nos lecteurs une idée de l'in-
térêt qui se rattache à l'*Histoire de Lyon* de MM. Clerjon et Morin. Nous
nous réservons d'en donner plus tard une notice substantielle, nous con-
tentant de déclarer aujourd'hui que, si elle n'est pas sans défaut, elle est
encore la meilleure que nous connaissions. Les auteurs, ayant eu à leur
disposition, soit les travaux antérieurs, soit les documents inédits et les
archives de la ville, ont épuisé à peu près tout ce qu'il y avait à dire sur
une ville de l'importance de Lyon, et ils n'auraient pu s'étendre davantage
sans devenir fastidieux. Nous aimons d'ailleurs en eux les écrivains indé-
pendants, se tenant à l'écart de toute coterie, écrivant pour être utiles à
leurs concitoyens, et non dans la vue de satisfaire un penchant sordide.
Ces qualités nous ont paru essentielles pour un homme de lettres, et sur-
tout pour un historien local, si exposé aux suggestions. C...X.

— Un grave accident qui eût pu avoir des suites très fâcheuses est arrivé dimanche dernier, à huit heures du matin, sur la route de Givors à Vienne. Le cocher de l'omnibus appartenant au sieur Lacombe, voulant dépasser la voiture rivale du sieur Garon, a lancé ses chevaux au galop, en les dirigeant du côté opposé, occupé par celle-ci. Bientôt les roues ont dépassé le bord de la route, et la voiture est tombée dans le fossé. Un cri d'épouvante est parti de l'intérieur de la voiture, où se trouvaient entassées dix personnes. Le conducteur de l'autre voiture, le sieur Bénéat, et plusieurs voyageurs sont accourus à la hâte et ont pu les délivrer. Plusieurs ont été contusionnés, mais aucun, même de ceux qui étaient juchés sur l'impériale, n'a été grièvement blessé. Il est à désirer que l'arrêt préfectoral interdisant aux voituriers de chercher à se dépasser en lançant leurs chevaux au galop soit désormais exécuté plus rigoureusement que par le passé.

— Une prorogation de session étant devenue nécessaire pour toutes les affaires qui, proposées à la dernière session ordinaire, ont manqué du temps suffisant pour être vidées, une nouvelle réunion du conseil municipal de la Guillotière aura lieu le 27 du courant.

— Le 15 de ce mois, dans la commune de Sauvain, canton de Saint-Georges-en-Couzan, et près de la rivière du Lignon, le cadavre du nommé Antoine Verdier, âgé de 36 ans, charpentier, a été trouvé à quelques pas d'une scierie dans laquelle cet homme était employé. La tête du cadavre présentait deux blessures graves, la poitrine était percée d'ouvertures provenant d'un coup de fusil ou de pistolet chargé à plomb. Tout, dans cette circonstance, faisait présumer que le malheureux Verdier avait été privé de la vie par un crime. M. Demarquois, juge de paix du canton, s'est immédiatement transporté sur les lieux, accompagné de la gendarmerie et de M. le docteur Chantelot, et l'information à laquelle il s'est livré a pu mettre la justice sur les traces des auteurs présumés du crime. En l'état de l'instruction, nous devons nous abstenir de plus amples détails; nous ajouterons seulement que deux individus sur qui pèsent de graves charges dans cette affaire ont été arrêtés et écroués dans la prison de Montbrison. (Journal de Montbrison.)

— Un autre événement tragique vient de jeter la consternation dans le petit village de Sainte-Croix, près de Rive-de-Gier.

Le sieur Olagnier était allé, jeudi dernier, avec un bœvier, faire labourer un champ dont il s'était rendu adjudicataire dans une vente faite par expropriation devant le tribunal de Saint-Etienne. A peine arrivés sur le terrain, et au moment où ils commencent leur travail, ils sont tout-à-coup investis par l'ancien propriétaire, le sieur D..., qui s'oppose à la prise de possession du sieur Olagnier et le menace même s'il persiste à faire labourer.

Le sieur Olagnier, voyant qu'il ne pourrait exercer son droit sans l'intervention d'un officier ministériel, alla requérir l'huissier Fond, qui se transporta sur les lieux pour installer dans sa possession le nouveau propriétaire. Dès que D... se voit forcé de céder, furieux, il se précipite sur le sieur Olagnier et lui applique sur la tête plusieurs coups d'une fourche dont il était muni.

Mais à peine le sieur Olagnier succombe-t-il que le sieur D..., toujours furieux et enhardi par l'arrivée de ses trois fils, court sur l'huissier qui, se voyant exposé à un danger réel, prend la fuite et évite ainsi les mauvais traitements dont il était menacé.

Le bœvier, forcé aussi de fuir, va chercher un fusil et revient bientôt après ainsi armé sur le lieu de la scène de meurtre, où il ne trouve que l'infortuné Olagnier, baigné dans son sang; il le met sur son char et le porte au village où, quelques heures après, il a expiré.

Le lendemain, M. Alexandre, juge de paix du canton de Rive-de-Gier, a constaté cet assassinat.

Les coupables ont été arrêtés. (Mémorial de Saint-Etienne.)

— On écrit du canton de Mirebeau au Spectateur de Dijon :

« Le 18 novembre 1845.

» Monsieur le rédacteur,

» Le 16 de ce mois, jour de dimanche, un gendarme parcourait les villages des bords de la Vigeane pour recueillir les noms de MM. les abonnés aux journaux, et spécialement les noms des divers journaux auxquels chacun est abonné. Dans quel but? par quel motif? On se le demande inutilement. M. le gendarme avouait lui-même, en sincérité, n'en rien savoir. Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas là une sorte d'inquisition?

» J'ai l'honneur, etc. »

MM. Boulo et Barrielle, deux artistes aimés du public, donneront, samedi prochain 29 novembre, à huit heures du soir, dans la salle du Cercle musical, un grand concert vocal et instrumental. On y entendra Mmes Julian-Vangelder et Eichfeld, MM. Baumann, Cherblanc, Donjon, G. Hainl, Gilbert, Gœury, Chancel, F. Luigini, Boulo et Barrielle.

PREMIERE PARTIE.

- 1° Ouverture à grand orchestre.
- 2° Charles 1^{er} et Cromwell, duo chanté par MM. Boulo et Barrielle (Concone).
- 3° Nouvelle fantaisie sur un air de Zanetta, exécutée par M. Donjon (Auber).
- 4° Duo de Don Pasquale, chanté par Mmes Julian-Vangelder et M. Barrielle (Donizetti).
- 5° Chœur.
- 6° Air des Prétendus, chanté par Mmes Eichfeld (Lemoine).
- 7° Grand chœur.

SECONDE PARTIE.

- 1° Symphonie concertante pour deux violons, exécutée par MM. Baumann et Cherblanc (Baillot).
- 2° Les Gentilshommes campagnards, le Guet, duos bouffes chantés par MM. Boulo et Barrielle (Clapissin).
- 3° Quatuor pour quatre violoncelles, exécuté par MM. George Hainl, Gilbert, Gœury et Chancel (Lachner).
- 4° La Ronde de Nuit, vieux Paris, chœur avec solo, exécuté par MM. Boulo et Barrielle (Panseron).
- 5° Grand air d'Otello, chanté par Mmes Julian-Vangelder (Rossini).
- 6° Les Vieux Barons, duo bouffe, chanté par MM. Boulo et Barrielle (Clapissin).
- 7° La Danse des Astres, grand chœur avec solo, chanté par M. Boulo

(F. David).

Les chœurs seront dirigés par M. Maniquet, et le piano sera tenu par M. F. Luigini.

Prix du billet : 3 f. — On peut s'en procurer à l'avance chez tous les marchands de musique et chez les concierges du Grand-Théâtre et du Cercle musical.

Nouvelles Etrangères.

ETATS-UNIS.

On mande de Washington, 20 octobre :

« M. Hogan, envoyé par M. Calhoun, vers la fin de son administration, à Saint-Domingue, pour y remplir une mission secrète, a publié, et qui a trait vraisemblablement à la portion espagnole de l'île, à la guerre des Dominicains avec Haiti, à la politique de la France et de l'Angleterre à leur égard et à la partie des îles des Indes-Occidentales où il y a des esclaves. On a supposé que le gouvernement anglais et peut-être aussi le gouvernement français agiraient de manière à favoriser l'abolition de l'échange dans cette île, et même dans toutes les îles espagnoles et françaises.

» La situation de Cuba est critique; si elle échappait à l'Espagne, elle deviendrait un gouvernement de noirs libres sous la protection de la Grande-Bretagne. Notre gouvernement a depuis long temps annoncé au gouvernement britannique qu'il ne souffrirait pas que cela arrivât. Les habitants espagnols de Cuba désirent se placer sous la protection des Etats-Unis et faire partie de leur système politique dans le cas où ils cesseraient d'être sujets de l'Espagne. »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 25 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.	»	»	880	»	875	876 25
Paris à Orléans. .	»	»	1455	»	1455	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen. .	»	»	945	942 50	945	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	650	652 50	650	655
prime.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Monterea à Troyes	»	»	445	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	685	677 50	677 50	677 50
prime.	»	»	»	»	705	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 11.

AVIS.

M. JEAN-BAPTISTE TUREL a l'honneur d'informer le public qu'il a acquis le fonds de boulanger qu'exploitait en cette ville, place Saint-Pierre, 4, M. GUILLAUME GUYOT; il invite, en conséquence, les personnes qui auraient des réclamations à faire à son vendeur, à les lui faire connaître, audit domicile, dans les dix jours de la présente insertion. Passé ce délai, il se libérera de son prix d'acquisition. (5057)

Etude de M^e OLIVIER, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, 2.

VENTE

volontaire et définitive aux enchères,

le jeudi 11 décembre 1845,

A l'heure de midi, en l'étude de M^e Olivier, notaire,

D'UNE MAISON

Située à l'angle nord-ouest de la rue Confort et de la rue Belle-Cordière, sur laquelle elle porte le n^o 2.

Cette maison, qui est susceptible d'exhaussement, est élevée sur caves voûtées, de rez-de-chaussée, trois étages et combles au-dessus; elle est desservie par une cour et un escalier commun avec l'immeuble qui la confine au midi.

Le revenu brut est de 2,300 f. environ.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 45,000 f. L'adjudication sera tranchée au dessus de ce chiffre au profit du plus offrant et dernier enchérisseur.

S'adresser, pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, à M^e Olivier, notaire, dépositaire du cahier des charges, et chargé du placement à 4 1/2 p. 0/0 de nombreux capitaux et de la vente d'immeubles de toute nature. (9467)

A AFFERMER POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DES VOYAGEURS,

Situé sur le boulevard le plus fréquenté de la ville, Au Puy (Haute-Loire),

SUR LA TRAVERSÉE DES ROUTES DE PARIS, MARSEILLE ET LYON.

L'Hôtel est composé de trois étages à sept croisées de front, avec balcon, deux vastes salles à manger, vingt-quatre belles chambres, de vastes écuries et remises, une cour d'une grande étendue, où peut tourner le plus grand équipage, des hangars et greniers à foin très spacieux.

Le preneur pourra entrer en possession de suite ou dans quelques mois, à son gré; toutes facilités lui seront données à cet égard.

S'adresser à M. Tardy, propriétaire-rentier, au Puy (Haute-Loire). (6858)

A LOUER DE SUITE, quai de Retz, au 53, 4^e. — Appartement de six pièces. — Prix : 800 f. S'adresser rue de l'Hôpital, 39, au 3^e. (6854)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Béchennaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Chalon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (8651)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais; et à Toulouse, chez M. Timbal-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme-Sec. (8905)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 53, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8369)

A VENDRE de suite pour cause de liquidation et à des conditions avantageuses. — HOTEL DES HAUTES DE LA GRENETTES, rue Tupin, n^o 22, à Lyon, jouissant d'une très bonne clientèle et d'un long bail avantageux par la modicité du prix. Il y a dix-huit chambres continuellement occupées.

S'adresser, pour traiter, à M. Voisin, audit hôtel. (6839)

JARDIN ET VEILLAS,

Chemisiers,

Maison rue Puits-Gaillet, 3, au coin des Terreaux, Et place Neuve, à Grenoble.

Nous ne cessons de recommander la maison JARDIN et VEILLAS pour la chemise; l'agrandissement de leur commerce les met à même de les établir à des prix que nul ne peut obtenir, même dans les ménages. Pour plus grande justification, ils offrent de faire des modèles, sans aucuns frais, où l'on pourra examiner l'étoffe, la façon et l'incontestable supériorité de la coupe.

Nota. — On trouve dans leurs magasins les batistes fil et la toilerie fine. Pour engager les personnes à essayer leurs chemises, ils vendront les étoffes sans le plus petit bénéfice. (4973)

AVIS. MM. GANDIL et MICHEL arriveront, avec trente belles vaches suisses de premier choix, mardi 25 du courant. S'adresser à la Laiterie Suisse, rue Neuve, aux Charpenettes. (6871)

AVIS. M. DELAFAY, limonadier au café du Jardin Lyonnais, rue de Puzy, n. 13, prie le public de ne pas considérer son établissement comme désigné dans l'article qui a paru deux fois dans les journaux, et concernant M. DELAFAY, restaurateur, même rue, n. 17. (6870)

CHOCOLAT DESBRIÈRE.

Purgatif à la Magnésie.

La Magnésie calcinée avec le chocolat le plus pur est le seul agent de ce purgatif, très agréable à prendre à toute heure, sans jamais manquer son effet, sans provoquer aucune fatigue, et sans aucun des préparatifs de l'ancien usage.

Il est ordonné par les médecins les plus honorables, convient à toutes les constitutions, aux femmes, aux enfants, aux voyageurs. Il est efficace contre la constipation, — 1 fr. 50 c. la boîte.

Seul dépôt chez M. Bouchu, pharmacien, place du Change. (Voir la Gazette des Hôpitaux du 30 octobre.) (6861)

A LOUER DE SUITE, rue Royale, n. 19. — Un appartement de dix pièces agencées et parquées. — Prix : 1,200 f.

S'adresser au concierge. (6853)

AVIS. On désire trouver des personnes faisant la place qui voudraient joindre quelques articles de plus; elles sont priées de s'adresser rue Gentil, n. 20, chez M. Dumas. (6872)

A VENDRE.

UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Croix-Rousse, rue d'Enfer.

BAINS DE DIANE.

Cette propriété sera vendue en plusieurs lots. Elle se compose d'une maison bourgeoise bien agencée, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, un jardin complanté d'arbres à fruits en rapport et ombragé, une citerne où l'eau ne manque jamais. Cette partie se trouve indépendante.

L'autre partie se compose de l'établissement de bains. L'eau y est fournie par un puits dont l'analyse de ses eaux a été faite par M. Tissier, professeur de chimie de la ville de Lyon et membre de plusieurs sociétés savantes. Son rapport, réunissant toutes les qualités désirables, sera montré à ceux qui l'exigeront. L'abondance des eaux que l'on obtient au moyen d'une machine à vapeur de la force de trois chevaux (qui a son autorisation) est de cent litres à la minute consécutive, sans que les eaux baissent dans le puits, qui a toujours 1 mètre 30 centimètres de puisage.

On trouvera toutes les facilités pour le lavage et le lessivage servant aux besoins de l'établissement, et du public. Il y a un séchoir à couvert.

S'adresser sur les lieux pour voir ladite propriété et pour traiter. (4962)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.